

La Langue Française Vue par des Etudiants Algériens et Maliens. Statut, usages et Représentations.

The French Language seen by Algerian and Malian Students. Status, Uses and Representations.

MEDANE Hadjira^{1*}, BENMOUSSAT Boumediene²

¹Université de Chlef (Algérie), Laboratoire Dylandimed. ,

h.medane@univ-chlef.dz

² Université de Tlemcen (Algérie), Laboratoire Dylandimed ,

Benmoussat_boumediene@yahoo.fr

Reçu le: 11/02/2023 **Accepté le :** 04/05/2023 **Publié le:** 16/06/2023

Résumé :

A travers cette contribution nous présentons les résultats d'une enquête sociolinguistique portant sur la place allouée à la langue française chez des Algériens et des Maliens. Il est question de vérifier le rapport existant entre le statut politique de cette langue et la réalité de son usage. Le corpus de cette étude se compose d'un questionnaire semi-directif destiné aux étudiants Algériens et Maliens à l'université de Chlef et des textes officiels des deux pays (l'Algérie et le Mali).

Mots-clés : Politique linguistique ; le français ; Algérie ; Mali ; usage ; statut de langues.

Abstract:

Through this contribution, we present the results of a sociolinguistic survey on the place allocated to the French language among Algerians and Malians. It is a matter of verifying the relationship between the political status of this language and the reality of its use. The corpus of this study consists of a semi-directive questionnaire for Algerian and Malian students at the University of Chlef and official texts from both countries (Algeria and Mali).

Keywords: Language politics; French; Algeria; Mali; usage; language status.

* L'expéditeur de l'article.

Introduction

Le concept de politique linguistique renvoie aux décisions de l'Etat sur le devenir des langues qui se partagent dans un même territoire. De Robillard estime, en effet, que l'objectif des politiques linguistiques est « *la diminution des inégalités, la consolidation de l'unité nationale, la résolution de tensions entre groupe, la renaissance d'une langue* » (1997 : 39). Ces décisions entraînent une modification des statuts des langues ainsi que les relations interlinguistiques en société. Ce qui implique de profonds changements dans la société concernée qui apparaissent dans les pratiques langagières des locuteurs ainsi que dans leurs représentations.

Le plurilinguisme déclaré auquel participe le français dans plusieurs pays africains pose plusieurs problèmes qui ont demandé une intervention de la part des gouvernements. Plusieurs politiques linguistiques ont tenté de gérer ces situations. Les questions d'ordre statutaire et leur relation avec la réalité de la langue française en rapport avec les locuteurs dans le contexte africain fera l'objet de la présente contribution. Nous nous intéressons à la place allouée à la langue française dans deux pays africains : l'Algérie et le Mali. Nous interrogeons le rapport existant entre le statut politique du français et la réalité de son usage. D'emblée nous signalons que la situation linguistique algérienne diffère de celle du Mali bien que dans les deux pays la présence du français soit perceptible.

L'analyse du corpus exploité (se composant d'un questionnaire semi-directif destiné aux étudiants Algériens et Maliens à l'université de Chlef et des textes officiels des deux pays) permettra de répondre aux questions suivantes : L'usage des individus détermine-t-il le statut ou au contraire les hommes utilisent les langues en fonction du statut ? Quelle est la place accordée au français en Algérie et au Mali ? Cette position est-elle en symbiose avec la réalité sur le terrain ?

1. Contexte sociolinguistique en Algérie et au Mali

Nous avons jugé nécessaire et indispensable de faire un point sur la situation linguistique des deux pays (l'Algérie et le Mali) car pour mieux comprendre la place qu'attribuent les politiques à chacune des langues, il faut de prime abord comprendre la situation sociolinguistique du pays et tenter d'appréhender les différentes

langues en présence sur le territoire pour les mettre en rapport avec la langue française. Commençons par la situation sociolinguistique de l'Algérie.

D'un point de vue chronologique, l'Algérie est passée par trois périodes caractérisant l'histoire sociolinguistique de ce pays : précoloniale, coloniale et postcoloniale. Dans la première, une langue était dominante, c'était l'arabe vu que l'état avait pour base l'Islam comme religion et que cette croyance a ses textes sacrés qui ont été révélés en cette langue. La deuxième est connue par l'arrivée du colon français. Inculquer sa langue était pour lui une sorte de colonisation, l'imposer et la rendre primordiale était preuve de suprématie et de force. Sans surprise, la langue française avait donc été décrétée comme langue officielle. Cerise sur le gâteau, La France avait même promulgué, en 1938, une loi selon laquelle la langue arabe en Algérie était traitée comme « langue étrangère ». Ce n'est que dans la troisième période que l'Algérie, indépendante, adopte une loi selon laquelle l'arabe est la langue nationale et officielle du pays. A partir de cet instant, une nouvelle politique s'enclencha, celle qui visait à arabiser le pays. La difficulté de cette tâche était d'ores et déjà décelable vu le contexte. Après l'indépendance, les Algériens voulurent donc tout algérianiser¹. L'Algérie indépendante fut marquée par deux catégories d'intellectuels : les arabophones et les francophones. Cette situation a placé la langue française, marque de la présence coloniale, dans un rapport conflictuel avec la langue arabe composante de l'identité arabo-musulmane.

Quant au multilinguisme en Algérie, nous pouvons dire qu'il s'organise autour de cinq langues (au lieu de quatre revendiquées souvent par tous les chercheurs) présentes sur le marché linguistique. Ce dernier se compose essentiellement et fondamentalement de : l'arabe algérien (lui-même divisé en plusieurs variétés régionales) est considéré comme langue maternelle d'une grande majorité de la population algérienne, appelé aussi le daridja. En dépit de son usage par la population, ce parler reste oral et non normatif (pas codé). Le berbère ou Tamazigh² (avec toutes ses variétés) est lui aussi, considéré

¹ L'article 15 de la loi N° 05-91 datée du 16 janvier 1991 stipule que : « L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe, ... ».

² Après plusieurs années de contestation, le parlement algérien a fini par adopter après un vote unanime une loi qui faisait du tamazight une langue nationale ensuite officielle dans la constitution algérienne. Il s'agit de la loi n°02-03 du 10 avril

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

comme langue maternelle dans plusieurs régions du pays sous ses diverses formes (le kabyle en Kabylie ; le Chaoui dans Aurès ; le M'zab à Ghardaya, le tergui à Tamanrasset...). L'arabe standard³ ou conventionnel (pour l'usage de l'officialité) se présente comme langue gratifiée d'une certaine prééminence, un certain privilège religieux. Elle est vue comme une langue sacrée, littéraire, poétique et très riche en orthographe. Elle est depuis l'acquisition de l'indépendance la langue officielle en Algérie mais force est de constater son absence dans les pratiques orales quotidiennes. Le français, classé de nos jours comme langue étrangère, est cette langue qui a connu beaucoup de rebondissements, tant dans le statut que dans le système éducatif de l'Algérie. Etant l'héritage de la colonisation, la langue est victime de l'ambivalence politique entre la France et l'Algérie suscitée par la colonisation. Quant à l'anglais enfin, nous pouvons l'appeler langue de prestige. Tout le monde la revendique. A commencer par l'ex. Ministre de l'enseignement supérieur M. Tayeb Bouzid ; il a déclaré que « le choix de la langue anglaise nous permettra d'attirer les étudiants étrangers qui peut être utile pour la prise de contact avec nos étudiants ». C'est vrai que les Algériens sont conscients que dans le contexte actuel, les échanges de la globalisation passent par l'anglais, mais personne ne la pratique malheureusement. Le conflit langue française/langue anglaise est plus que jamais d'actualité en Algérie !

Toutes ces langues n'ont pas toutes le même statut sur le territoire algérien. Le législateur, en dehors des deux langues, l'arabe standard et le tamazight, nie toute autre pratique linguistique (langues maternelles, le français et même l'anglais).

Le Mali, quant à lui, dispose d'une situation sociolinguistique très dense avec la présence de plusieurs langues et ethnies qui sont subdivisées en de nombreux groupes. Le pays compte en effet plus de trente-cinq langues compartimentées en trois grandes familles : les langues nigéro-congolaises⁴, les afro-asiatiques⁵ et les langues de

portant la révision constitutionnelle (2002) ensuite la loi n°16-01 du 6 mars 2016 - Journal officiel n° 14 du 7 mars 2016.

³ L'arabe est ainsi décrété comme ayant le statut de langue nationale et officielle. Le même statut est attribué à cette langue (arabe standard) dans les constitutions de 1976, 1989, 1996 et de 2016.

⁴ Elles sont les plus prépondérantes parmi lesquelles on peut citer le peul, le bambara et le senoufo... à titre d'exemples.

famille nilo-saharienne⁶. Avec un tel effectif ethnique et linguistique, il s'avère entortillant de standardiser le territoire avec un seul parler national. Malgré la domination du bambara (langue nationale et dotée d'une écriture alphabétique) avec plus de locuteurs, la langue officielle, administrative, d'enseignement et apprentissage est le français, car les autres langues sont décentralisées, voire dispersées entre les régions et chacune d'elle fait sa loi dans sa région. Au Mali, la constitution reconnaît treize langues nationales (**article 1er⁷ du décret 159-PGRM du 19 juillet 1982**).

Si le français est au Mali une langue officielle unificatrice c'est parce que les rivalités et les conflits territoriaux étant abondants en Afrique subsaharienne, car choisir la langue propre à une région pourrait être source de conflits et de divergences politiques. En Algérie, en revanche, il est considéré comme une langue étrangère et source de conflits entre arabisants conservateurs et francisants modernes. Mais en dépit de toutes les mesures constitutionnelles prises pour minimiser cette langue, la langue française occupe une place importante dans le quotidien des Algériens et aussi dans son système éducatif. Dans l'enseignement/apprentissage, cette langue a connu plusieurs mutations au fil des années, elle est passée d'une langue avec laquelle l'enseignement se faisait durant tout le cycle (pendant la période coloniale) à une langue qu'on enseignait à partir de la troisième année primaire.

De là, plusieurs questions s'imposent : l'usage des individus, dans ces deux pays, détermine-t-il le statut ou au contraire ces individus utilisent-ils les langues en fonction du statut ? Quelle est la place accordée à la langue française en Algérie et au Mali ? Cette position est-elle en symbiose avec la réalité sur le terrain ?

Afin d'y répondre, nous avons recouru à un corpus composé d'un questionnaire semi-directif destiné aux étudiants algériens et maliens inscrits à l'université de Chlef.

⁵ Celles-ci sont peu nombreuses en occurrence l'arabe, le hasamyaletamajaq et le tamasheq. Elles sont moins nombreuses.

⁶ Elles sont au nombre de trois à savoir : Le songhaï, le takdaxhak et le zarmaci. Toutes les autres sont de la famille nigéro-congolaise.

⁷ « Article 1^{er} : L'alphabet figurant au tableau I est adopté pour la transcription des langues nationales suivantes : bambara (bamanan), bobo (bomu), bozo, dogen (dogo-so), peul (fulfulde), soni (soninke), songhoy (sonoy), sénoufo-minianka (syenara-mamara), tamasheq (tamalayt).

2. Outil de collecte de données : Le questionnaire

Le questionnaire avait pour objectif de connaître les avis des uns et des autres sur le statut des langues et sur la politique linguistique, d'une part ; et d'autre part, de tenter de savoir comment les enquêtés se servent de la langue française et se la représentent. Nous avons essayé à travers cet outil d'enquête de déterminer la place de la langue française dans les esprits des interrogés mais aussi de savoir comment ils managent avec les différentes langues.

L'enquête par questionnaire a été effectuée auprès de cinquante (50) étudiants à l'université de Chlef (25 Algériens et 25 Maliens) de sexes différents (hommes et femmes) âgés entre 19 et 25 ans. Les enquêtés inscrits en Licence et en Master étaient de plusieurs départements et de toutes spécialités confondues⁸ : Les enquêtés avaient plusieurs langues maternelles en l'occurrence : peulh, soninké, tamasheq, soninké, bambara, sonrhäï, kabyle, arabe dialectal... Ils étaient issus de plusieurs régions algériennes et maliennes.

3. Usages et représentations du français en Algérie et au Mali

Nous allons parler ici des représentations des étudiants algériens et maliens par rapport à la langue française et son usage. D'abord, il s'agit d'un public que nous connaissons mieux, puisque nous le fréquentons quotidiennement à l'université. En effet, « maîtriser le français en Algérie signifie l'accès à des domaines importants sur le plan social ». Ces étudiants ont développé de nombreuses représentations sur cette langue. L'enquête semi-directive par questionnaire nous montre cet état de fait.

A la question « *Enumérez les langues que vous utilisez dans votre quotidien : chez vous, entre amis et à l'université* », nous avons obtenu les résultats consignés dans le tableau suivant :

⁸ français, anglais, management, nutrition, génie civil, informatique, gestion et finance, marketing, droit, électronique, technologie et biologie, sciences humaines et sociales.

Tableau : Les langues d'usage des étudiants algériens et maliens

Langues d'usage			
Algériens		Maliens	
Langues d'usage	%	Langues d'usage	%
arabe seulement (dialectal)	16%	Français	16%
Français+ arabe	40%	Français + Bambara+ autres langues nationales ou maternelles.	56%
Français +arabe+ anglais (dans le contexte universitaire)	36%	français et anglais	16%
Français +arabe+ berbère	8%	Français + Autres langues internationales (allemand, espagnol, arabe et russe.)	12%

Les locuteurs algériens interrogés parlent dans la plupart deux langues à la fois, à savoir le français et l'arabe (standard ou dialectal), ensuite vient le berbère en plus de l'anglais dans le contexte universitaire. Pour ce qui est du corpus des Maliens, nous avons relevé les langues suivantes : français, anglais, bambara et autres langues nationales et internationales comme l'allemand et l'espagnol.

Les résultats concernant cette question montrent combien la langue française est présente dans les pratiques langagières des locuteurs des deux pays. Ce qui est preuve d'une diversité linguistique qui ne pourrait être qu'un avantage pour les locuteurs.

Le français est selon les propos des enquêtés utilisé dans divers contextes. En Algérie, il est surtout utilisé dans le domaine universitaire comme langue d'enseignement supérieur, scientifique et technique mais aussi dans le contexte professionnel. Certains étudiants disent l'utiliser dans les conversations quotidiennes surtout dans les familles de parents cultivés mais aussi dans les milieux urbains.

Au Mali, les étudiants interrogés disent l'utiliser dans le domaine professionnel, les administrations, les études mais aussi comme langue véhiculaire de savoir et d'échange entre les locuteurs qui ne partagent pas le même code de communication.

« *Quelle place accordez-vous à la langue française ?* » est une autre question qui a suscité plusieurs réponses chez les étudiants interrogés.

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

Etant une langue officielle au Mali, de communication professionnelle, utilisée dans le contexte administratif et institutionnel, 88% des étudiants Maliens lui accorde une place « importante » et « primordiale ». 12% (soit 3 personnes) pensent que cette langue n'est utile pour eux que dans le domaine administratif.

- « Une place importante vue que j'ai effectué mes études pendant 15 ans ».
- « Elle a une place considérable dans ma vie du moment où on l'utilise comme langue officielle dans mon pays ».
- « Une place importante car ça permet d'échanger avec plusieurs personnes d'autres pays et ainsi avec certains professeurs. »
- « Je lui accorde une place importante dans mon vécu quotidien car elle est ma langue d'étude et moyen de communication ».

Les représentations qu'ont les étudiants maliens à propos de la langue française influence les mécanismes à mobiliser dans l'appropriation de cette langue.

Quant aux étudiants algériens interrogés, 65% d'entre eux lui accordent aussi une place importante dans leur quotidien. Ils la considèrent comme une langue présente dans les conversations d'une bonne partie de la population algérienne, en plus de son importance en tant que langue d'échange institutionnel à l'université. Le reste des étudiants disent que cette langue n'a aucune importance. Ces étudiants sont ceux qui ont déclaré ne pas l'utiliser dans leur quotidien et surtout ceux qui font leurs études en arabe à l'université.

A une question liée au statut du français dans les deux pays (« *Quel est le statut du français dans votre pays ?* »), nous avons remarqué une conscience linguistique chez la majorité des étudiants interrogés surtout les Maliens qui, unanimement, ont mis en lumière l'importance du statut du français qu'ils jugent d'élevé à travers des expressions différentes, d'autres déclarent qu'il est la langue officielle du Mali. Cette réponse est en adéquation totale avec le choix du gouvernement.

- « Depuis l'indépendance il a le statut de langue officielle dans mon pays »
- « C'est la langue officielle du Mali ».

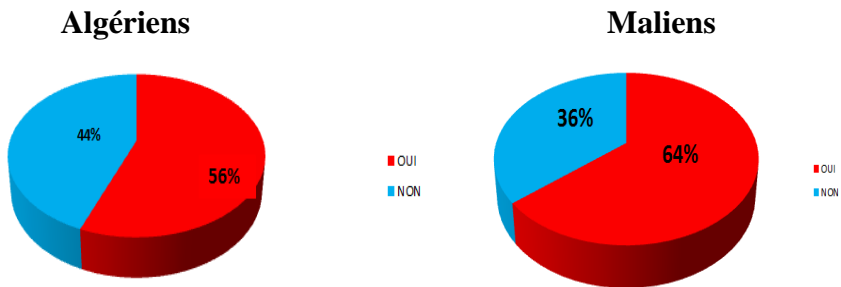
MEDANE Hadjira, BENMOUSSAT Boumediene

Chez les Algériens, nous avons relevé en revanche, des réponses comme « langue seconde », « langue étrangère du pays » tout en avançant des propos identitaires.

- « *C'est une langue étrangère car notre langue c'est l'arabe* »
- « *Langue étrangère ce n'est pas notre langue* »
- « *Langue étrangère parce que la langue de notre pays est l'arabe* ».
- « *En Algérie, le statut du français est une langue étrangère, je le définis comme une langue seconde* ».

A la question « *Pensez-vous que le français mérite son statut dans votre pays ? Justifiez votre réponse* », nous avons obtenu les résultats suivants :

Figure (1). Réponses à la question « *Pensez-vous que le français mérite son statut dans votre pays ?* »



Parmi les étudiants algériens qui ont répondu par « oui », certains ont avancé des déclarations identitaires pour justifier leurs réponses ; d'autres ont préféré s'abstenir de justification.

- « *Oui c'est une langue étrangère ce n'est pas notre langue* »
- « *Oui parce que la langue officielle est l'arabe* »

Pour ce qui est de ceux qui ont répondu par « non », certains ont opté, soit pour la décadence de cette langue par rapport à l'anglais, soit pour la disparition totale de celle-ci. D'autres justifient leurs réponses par le fait que le français est présent dans le quotidien de l'Algérien et ce, dans plusieurs domaines. De ce fait, il n'est pas étranger et ne doit pas avoir ce statut.

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

- « *Non parce que à la place ils doivent mettre anglais elle est plus utile et internationale* »
- « *non parce qu'elle est utilisée dans plusieurs spécialités et plusieurs domaines en Algérie* ».
- « *Non elle ne mérite pas son statut car elle n'est pas vraiment étrangère du quotidien des algériens, nous la trouvons partout même dans les conversations à la télé, les études, les journaux, ...* »

En ce qui concerne les étudiants maliens, les 64% qui ont répondu affirmativement, pensent que le français mérite son statut de langue officielle pour diverses raisons. Certains parlent de l'importance de l'unicité linguistique dans un pays où il existe trop de parlers ; d'autres la voient comme une langue « bonus » qui s'ajoute aux langues déjà en place.

- « *Nos langues nationales ne sont pas aptes à satisfaire le vocabulaire terminologique scientifique et technologique* ».
- « *Du moment où nous avons plusieurs langues nationales il fallait le français comme une langue commune* »
- « *Oui parce que notre langue officielle est l'une des langues les plus parler au Mali* ».
- « *parce que tout autre langue introduite dans un pays est comme un plus que ce soit le français ou autre langue.* »

Pour ceux qui ont répondu par « non », ce code ne mérite pas le statut attribué par le gouvernement, car pour certains les colons auraient dû partir avec leur langue. Des personnes de ce groupe malien parlent, par ailleurs, des délaissements des langues nationales, de l'histoire ou même de la civilisation d'origine au profit de celle de l'occident. Ce qu'ils jugent de déplorable.

- « *Non le français ne mérite pas son statut dans mon pays parce que c'est un moyen de domination utilisé par la colonisation* ».
- « *Le français mérite d'être la langue officielle car elle n'est pas une langue nationale de notre pays* ».
- « *La langue est un moyen de communication et un véhicule de la culture. De ce fait, le français ne mérite pas tout à fait son statut au Mali ; il est inapte à véhiculer bien la culture voire même à traduire correctement la langue populaire car 'toute traduction est trahison (Jean Ricardou) ».*

MEDANE Hadjira, BENMOUSSAT Boumediene

- *« le Mali étant indépendant ne devrait nullement s'identifier à travers la langue d'autrui ».*

Aux questions : *« Cette position est-elle en symbiose avec la réalité sur le terrain ? »* et *« Pensez-vous que l'usage du français est en harmonie avec son statut dans votre pays ? »*, les étudiants maliens ont avancé des jugements variés. Pour la majorité, la réalité sur le terrain est tout autre chose dans la mesure où les gens utilisent beaucoup plus les langues nationales. Le français est réservé selon leurs propos aux environnements académiques, administratifs et professionnels.

- *« parce que c'est dans le cadre des études et dans les administrations qu'on parle la langue française et le reste de la population est concerté vers la langue nationale le Bambara ».*
- *« Non puisqu'il n'est utilisé que seulement dans le cadre professionnel et scolaire et est dépassé par le Bambara comme langue de communication ».*
- *« non ce n'est pas en harmonie avec son statut parce que le Bambara a plus d'ampleur et est plus répandu que le français ».*

Pour d'autres, le taux d'analphabétisme est déterminant dans l'usage et la maîtrise de la langue officielle. Etant donné que le français est la langue de scolarisation.

- *« Non parce que le taux d'analphabètes est beaucoup plus élevé que le taux d'alphabétisation ».*
- *« Non car elle est utilisée uniquement dans les administrations et par la petite minorité qui l'a apprise à l'école. »*

Un autre étudiant malien déclare que l'usage du français n'est pas en harmonie avec son statut dans le domaine officieux et dans les situations informelles.

- *« l'usage du français dans les domaines administratifs du pays est en harmonie avec son statut ; mais dans le domaine officieux, non. Parfois, dans le domaine officiel, elle se heurte à la concurrence des langues nationales ou d'autres langues étrangères ».*

Du côté des Algériens, un bon nombre d'enquêtés (12/25) ont décidé de ne pas se prononcer pour répondre à cette question. Le reste ont adopté des représentations variées. Certains parlent d'une symbiose et

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

d'une harmonie entre le statut du français et sa réalité sur le terrain. Ces derniers justifient leurs réponses par le fait que le français n'est pas utilisé, ni maîtrisé par tous les Algériens.

- « *Oui bien sûr elle est en symbiose avec la réalité sur le terrain. C'est une langue étrangère non utilisée et non maîtrisée par tous les algériens* »
- « *Oui car le français n'est pas utilisée dans tous les domaines donc il est une langue étrangère* ».

D'autres ont adopté des représentations plus neutres, en précisant que l'usage de cette langue est dépendant d'un certain nombre de facteurs socioculturels.

- « *C'est relatif car l'usage du français en Algérie est lié à l'âge, la fonction, la couche sociale, le lieu, ...* »

En parallèle, d'autres enquêtés ont nié l'existence d'une symbiose et harmonie entre textes et réalité sur le terrain en ce qui concerne la langue française. Pour ces étudiants, le français est une langue d'usage et existe partout et cela dans des environnements variés (académique, professionnel, échanges quotidiens, etc.)

- « *officiellement oui mais en réalité le français on l'entend partout surtout en ville* »
- « *elle ne peut que être étrangère mais faut pas nier son importance pour le pays* »
- « *elle est partout, à l'école, à l'université, les échanges commerciales et même quotidiens. Donc elle ne nous est pas étrangère* ».
- « *l'état doit revoir la définition de langue étrangère. A mon avis le français est au même titre que l'arabe standard. Ces deux langues sont utilisées dans des situations et pas d'autres. Donc tout est à revoir.* »
- « *Les décideurs qui disent que c'est une langue étrangère l'utilise dans leurs discours.* »

A travers la question « *Que pensez-vous de la politique linguistique de votre pays ?* » nous visions avoir l'avis des enquêtés à propos des décisions politiques relatives aux langues en usage dans les deux pays.

Les étudiants algériens interrogés ont critiqué la politique linguistique en précisant qu'elle donne à la langue française un statut non mérité.

D'autres pensent que la langue maternelle subit une certaine négligence.

- « *la politique linguistique donne une importance à la langue du colonisateur au détriment des langues maternelles* ».
- « *Je ne suis pas d'accord car le français ne doit pas avoir place dans notre pays* »

Certains ont carrément opté pour la valorisation de la langue anglaise car, nous citons, elle est « *la langue de science* ».

- « *Il est temps pour que le gouvernement donne place à la langue anglaise* »
- « *Le français doit être remplacé par l'anglais car c'est la langue de la science maintenant* »

D'autres n'adhèrent pas à cette politique qu'ils jugent de valorisante d'autres langues et exigent la promulgation des langues nationales (berbère) et arabe dialectal. Enfin, certains enquêtés ont soulevé le paradoxe du statut de la langue française considérée comme une langue étrangère mais qui jouit d'un privilège, celui d'être enseignée au primaire.

- « *Le français est une chance pour le pays c'est une clé vers le monde extérieur, le développement et la recherche scientifique. Puisque l'arabe n'assure pas cette fonction. Donc je suis pour.* »
- « *le français est une langue étrangère mais les discours des politiciens sont en français.. on l'entend partout même notre langue l'arabe algérien a des mots en français.*»

Les étudiants maliens ont également exprimé leurs opinions à propos de cette question. Certains se sont opposés au choix de l'officialisation de la langue française en tant que choix. Pour eux, le mieux serait pour un pays dit indépendant de valoriser ses propres langues en mettant en avant l'une d'elles au lieu de primer une langue qui n'est pas la leur. Ils pensent aussi que les langues manquent de promotion et de valorisation au sein de la société malienne. D'autres, au contraire, ont estimé cette politique « bonne ». Ils trouvent le choix de la langue française comme officielle est salutaire. Ce choix, pensent-ils, éloigne le pays de toute sorte de conflits. Ils mettent aussi en avant le fait que certaines langues nationales sont en train d'être enseignées. Le français est donc dans ce pays une langue unificatrice car, comme déjà mentionné, choisir une langue propre à une des régions maliennes pourrait être source de conflits et de divergences politiques.

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

- « *Le choix de la langue française comme langue officielle est raisonnable puisqu'il existe plusieurs langues nationales.* »
- « *Elle est néocolonialiste et assimilationniste, mais elle est aussi ouverte aux apports et aux échanges internationaux les plus divers et les plus avantageux.* »
- « *Je pense qu'elle est bonne la politique linguistique de mon pays. Le français est la langue officielle, le bambara et la langue nationale car elle est la plus parlée après le français et il y a aussi les différentes langues maternelles.* »
- « *La politique linguistique de mon pays est acceptable mais encourage beaucoup plus la langue des colons qui doit partir avec le colonisateur.* »

La question de politique linguistique fera toujours objet de débat car chacun à son dessein et jugement sur une langue qui diffère de celle des autres.

Bilan et conclusion

Rappelons enfin que l'objectif tracé à travers cette étude était de déterminer les relations entre la langue en tant qu'élément politique (statut) et la langue en tant qu'outil d'interactions (usage). Il s'agit dans cette contribution d'étudier la langue française dans deux cadres différents officiel et officieux et ce, dans deux pays africains l'Algérie et le Mali. Etant deux colonies françaises, ces deux pays font appel à la langue du colonisateur dans plusieurs domaines.

Les résultats de cette étude montrent que dans le contexte algérien, les représentations envers le français, son statut et son usage semblent ambivalentes. Bien qu'elle soit officiellement une langue étrangère, cette langue est bel et bien présente dans le paysage linguistique algérien. Elle fait aussi partie du répertoire verbal des locuteurs qui beaucoup d'entre eux l'utilisent quotidiennement.

Vu le grand nombre de mots français intégrés dans le parler quotidien des Algériens et vu aussi son utilisation massive dans les différents domaines de la vie publique : les médias, les études... etc. le statut que confèrent les textes officiels au français ne représente pas vraiment la réalité sociolinguistique du pays. Il faut souligner dans ce sens les travaux effectués par Queffélec et Derradji pour qui : « *la complexité de la situation linguistique algérienne réside moins dans*

l'hétérogénéité linguistique que dans la contradiction très forte entre le « théorique », c'est-à-dire les normes officielles (im) posées par le discours idéologique du pouvoir et l'usage réel « in vivo » des différentes langues » (2002 :69).

Toute la problématique du statut de la langue française en Algérie, son ambiguïté et le paradoxe qu'il présente sont relatifs à une représentation politico-idéologique qui alimente le hiatus qui existe entre le texte et les usages qui en sont faits. Malgré toutes les mesures constitutionnelles prises pour minimiser cette langue, elle occupe une place importante dans le quotidien des Algériens et aussi dans son système éducatif. Dans l'enseignement/apprentissage, cette langue a connu plusieurs mutations au fil des années ; elle est passée d'une langue avec laquelle l'enseignement se faisait durant tout le cycle (pendant la période coloniale) à une langue qu'on enseignait à partir de la troisième année primaire. En somme, le français en Algérie, manque de stabilité dans le statut. Cette langue fait face à de nombreuses menaces politiques comme celle de l'arabisation. Sa durée de vie dans ce pays reste relative aux différents gouvernements qui se succéderont.

Le Mali, quant à lui, ne fait pas objet de grand débat sur le statut de la langue française. Les résultats de l'enquête montrent que cette langue a un certain privilège au Mali qui est perceptible dans les instances gouvernementales, institutionnelles, éducationnelles et même dans le cadre des usages quotidiens. Le français est officiellement ancré dans tous les domaines dans ce pays comme son statut est indiqué. Les étudiants maliens inscrits à l'université de Chlef sont conscients qu'une revendication des langues nationales ou au moins de l'une d'elle ne peut qu'être une source de conflit.

Références bibliographiques

ABBACI A. (2014), *Langues, discours institutionnels et pratiques langagières des jeunes au Maghreb : Les cas de l'Algérie et du Maroc. Étude sociolinguistique*, Thèse de doctorat soutenue à l'université de Tlemcen.

AREZKI A. (2007), « Le désignant français : ethnique, nom de langue et de culture en situation méliorative dans le parler kabyle », In, *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*, Paris, Editions l'Harmattan,

BENRABAH M. (1999), *Langues et pouvoir en Algérie : Histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Editions Séguier.

La langue française vue par des étudiants algériens et maliens.

Statut, usages et représentations.

CALVET L J. (2002), *Linguistique et colonialisme*, Français Go Home, éditions Payot.

CALVET L J. (1996), *Les politiques linguistiques*, PUF, Paris.

CHERIGUEN F. (1997), « Politique linguistique en Algérie », In : *Mots, Les langages du politique*, n° 52, pp. 62-74.

DE ROBILLARD D. (1997), « Aménagement linguistique », In : MOREAU M.L. (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 36-41. Journal officiel de la république du Mali, disponible sur :

<https://www.right2info.org/resources/publications/laws-1/DECRET%20N03-580%20du%20Mali.pdf>, consulté le : 18.09.2018.

LAROUCSI F., (2010), « les politiques linguistiques des pays maghrébins un essai d'évaluation », In : *La linguistique du corpus Iles D iMesli*, n° 2, Noura TIGZIRI (dir), p.p 183-196, Disponible sur : <http://revue.ummo.dz/index.php/idi/article/viewFile/224/150>

Les textes fondateurs de la république (Algérie), disponibles sur, <http://www.el-mouradia.dz/francais/symbole/textes/symbolefr.htm>, consulté le : 14.09.2018

PAKARINEN A. (2009), *Le statut du français en Afrique a politique linguistique au Mali et au Sénégal*, Mémoire de maîtrise langue française, Université de Tampere.

QUEFFELEC A., DERRADJI Y., DEBOV V., SMAALI-DEKDOUK D. et CHERRAD-BENCHEFRA Y. (2002), *Le français en Algérie. Lexique et Dynamique des langues*, Bruxelles, Duculot.